REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° 2_3

OBJET :

FINANCES

DECONSTRUCTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

MODIFICATION DU MONTANT ESTIMATIF DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **8 FEVRIER 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le* 12 février 2018.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait 24 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, *conseillers municipaux.*

Absents avec excuses :

Roland DEVIS, Christian SEON, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux.*

Absent sans excuses :

Rémy MUCYO, *conseiller municipal.*

Secrétaire élu pour la durée de la session : Chantal LACOUR

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Roland DEVIS Christian SEON Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL	Bernard JAYOL Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Chantal LACOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

5 élus absents sans pouvoir : Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

FINANCES

DECONSTRUCTION, CONSTRUCTION ET AMENAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULIEU DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES MODIFICATION DU MONTANT ESTIMATIF DU PROJET

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"Par délibération du 21 septembre 2017, la ville de Riorges a approuvé le dossier de demande d'aide financière relatif au projet d'investissement pour les travaux de démolition d'un bâti, de construction et d'aménagement d'un local communal au 232 rue Jean Plasse, et a sollicité une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour un montant aussi élevé que possible.

Comme présenté dans la délibération initiale, le coût global de cette opération avait été estimé à 150 000 € HT.

Compte tenu des premiers devis, il s'avère que cette opération s'éleverait à environ 230 000 € HT.

La programmation des travaux est envisagée courant du second semestre 2018 pour une durée estimée à 6 mois à compter de l'attribution des marchés.

Il est donc proposé de confirmer la demande de subvention au titre du dispositif "Bourg centre" ou de tout autre dispositif, auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la création de l'espace de détente et de loisirs pour le club de pétanque en réalisant la démolition du bâtiment communal délabré, situé 232 rue Jean Plasse à Riorges, puis la construction d'un local aménagé pour accueillir l'association la Pétanque du Vieux Beaulieu.

Le bâtiment répondra à la réglementation thermique en vigueur, la RT2012."

Vu la loi de finances pour 2016 ;

Vu la loi de finances pour 2017 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve le projet d'investissement relatif à la déconstruction, la construction et l'aménagement d'un bâtiment communal pour l'association Pétanque du Vieux Beaulieu ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018

.../...

.../...

2. approuve le coût global modifié ainsi que le dossier de demande d'aide financière relatif à ce projet ;
3. sollicite pour ce dossier, une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant aussi élevé que possible.

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 12 février 2018
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN

MAIRIE DE RIORGES
LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20180208-2_3-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/02/2018
Affichage : 12/02/2018